



# PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Séance du 13 Janvier 2016

Dix-huit membres du Conseil sur 23 étaient présents ou représentés, trois procurations ont été enregistrées.

### Membres désignés par M. le Recteur

M. Pierre-Alain CHIFFRE
Mme Anne DAUVERGNE
M. Bruno HEIN
M. Guillaume LION (procuration à Mme Sophie PROST)
Mme Sophie PROST
Mme Annie SIMONET

# Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Mme Claire CACHIA
Mme Géraldine FARGES
Mme Elsa LANG-RIPERT
M. Denis LOIZON
Mme Séverine MILLOTTE
M. Max NOUBEL
M. Paul OLRY (procuration à Mme Séverine MILLOTTE)
Mme Véronique PARISOT

## Membres désignés par les membres du Conseil d'école

M. Vincent BONNAIRE (procuration à Mme Odile GUERIN)
Mme Odile GUERIN
Mme Anne-Marie HOUILLON
M. Laurent TAINTURIER

## **Membres invités**

Mme Françoise DE GUILLEBON M. Jean-Denis DETRAIT Mme Marie-Geneviève GERRER Mme Evelyne GREUSARD

## L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1- Compte-rendu du COSP du 04 novembre 2015
- 2- Projets BQR vus en conseil scientifique le 15 décembre 2015
- 3- FF L1 EFEC Nevers

- ESDE
  - 4- FF L2 EFEC (options)
  - 5- Etat de réflexion sur la nouvelle offre de formation (maquettes MEEF)
  - 6- Désignation remplaçant de M. Denis Meuret démissionnaire
  - 7- Points d'information

Après s'être assuré du quorum, M. Max NOUBEL, Président du COSP, ouvre la séance et aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 4 Novembre 2015

Mme Sophie PROST souhaite apporter les précisions suivantes : Mme DAUVERGNE et ellemême sont doyennes et non co-doyennes. La modification de la date de la séance du COSP de février a été demandée par Mme DAUVERGNE.

Après prise en compte de ces observations, le Président du COSP soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 Novembre.

Vote du COSP (18 votants au moment du vote):

- > 17 (dix-sept) voix pour
- ➤ 1 (une) abstention

Le compte-rendu de la séance du 4 Novembre 2015 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

2- Projets BQR vus en conseil scientifique le 15 décembre 2015

Mme Séverine MILLOTTE présente les résultats de la 1ère phase du BQR 2016, dont l'enveloppe financière s'élève à 30 000 € pour l'année civile, et rappelle qu'il a été mis en place pour impulser la recherche et soutenir des projets de recherche.

Les grands principes sont confirmés, d'autres ont été affinés :

- le porteur de projet doit être un enseignant-chercheur de l'ESPE de Bourgogne
- financement d'un colloque par projet (ou par grand axe dans des projets plus conséquents) possibilité de conférences en plus si co-financement (sans dépasser l'enveloppe maximale attribuée de 1 000 euros par conférence)
- financement des frais de traduction pour un article par projet (ou par grand axe) et toujours dans la limite de 800 euros par traduction
- pas de financement d'ordinateurs, petit matériel informatique (appel lancé sur le dernier trimestre 2015 pour utiliser le reliquat du BQR ESPE 2014) prêt de matériel possible

La date limite de soumission des dossiers était fixée au 23 novembre 2015. 6 dossiers ont été déposés. Chaque dossier a fait l'objet d'une double expertise et les décisions ont été arbitrées par les membres du Conseil Scientifique le 15 Décembre dernier. Dès le 17 Décembre, chaque porteur de projet a été informé du montant du financement accordé (cf. tableau ci-dessous). Une synthèse des expertises et une fiche de procédures détaillées vont également leur être transmis.

2



Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant obtenu
Cancer et nouvelles thérapeutiques : des questions d'information, de communication et de didactique scientifiques	Emmanuella Di Scala	2 400	1 050 (demande de précisions demandées pour 1 100 €)
L'abandon enseignant : travail, opportunités, parcours (année 2)	Sandrine Garcia	11 000	5 000 (diminution de la durée de recrutement de l'ingénieur / demande de précisions demandées pour 1 000 €)
Pratiques innovantes dans l'évaluation des élèves : le cas des "classes sans notes" (année 3)	Sophie Genelot	3 160	2 760 (diminution des frais de traduction)
Etude des compétences langagières en anglais et en français chez des élèves en début d'apprentissage (année 2)	Marion Pineau	6 500	5 500 (diminution des frais de colloques)
Les jeunes en situation de NEETs : entre décrochage scolaire et opportunités de "raccrochage"	Jake Murdoch	4 817	3 785 (diminution des frais de vacations et refus de l'achat de l'ordinateur portable)
L'éducation (relative) à l'environnement dans les parcs et jardins nationaux : vers la mise en place d'un projet d'écologie sociale?	Raphaël Porteilla	2 400	0

Les 4 premiers dossiers sont des suites de projets.

- le projet "Cancer et nouvelles thérapeutiques" : des précisions ont été demandées car la partie scientifique était un "copier-coller" du projet de l'année dernière.
- le projet de Mme Sandrine GARCIA porte sur l'évolution des projets professionnels des enseignants et en particulier de ceux qui sont en situation difficile ou qui veulent quitter le métier enseignant. Elle a prévu une vingtaine d'entretiens sur le plan national.
- La suite et fin du projet de Mme Sophie GENELOT sur les classes sans notes. Ils restent encore quelques entretiens à effectuer.
- Mme Marion PINEAU a pris la suite des travaux sur l'apprentissage de l'anglais à l'école primaire (projet initialement porté par Anne-Marie VOISE). C'est un projet qui s'élargit entre différentes ESPE, Créteil et Nancy notamment.
- Nouveau projet de M. Jake MURDOCH sur les jeunes en situation de NEETs (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). Un projet intéressant sur le décrochage scolaire et les possibilités de raccrochage.



• le dernier projet n'a pas été financé car personne de l'ESPE ne portait le projet ou faisait partie de l'équipe.

Mme Annie SIMONET précise que Mme GARCIA a contacté la DSDEN car elle souhaitait des listes de noms de personnes qui avaient démissionné ou qui étaient en difficulté. La demande était un peu délicate à honorer car il y avait un flou par rapport à ce qu'elle allait faire de ces noms et, en général, les personnes qui démissionnent sont en souffrance et ne sont pas forcément disposées à ce que leur identité soit divulguée. Mme Sandrine GARCIA s'est alors adressée directement au rectorat.

Mme Géraldine FARGES, qui fait partie de l'équipe du projet, signale que ce sujet est traité dans d'autres pays francophones, notamment en Belgique et au Québec, où il est possible de mesurer ce phénomène social apparemment en expansion. Mme Sandrine GARCIA s'est s'adressée au Rectorat pour connaître le nombre de cas et voir si l'on peut vraiment parler d'un phénomène en expansion. Il est bien sûr possible de travailler sur des données anonymes mais ensuite la prise de contact suppose d'avoir des noms et des adresses électroniques.

Mme Anne DAUVERGNE précise que la demande de Mme GARCIA reposait effectivement sur des principes généraux, des modalités, des réseaux...

Concernant les colloques, M. Max NOUBEL aimerait savoir si la participation non active est acceptée par le Conseil Scientifique car l'argent d'un laboratoire n'est jamais utilisé pour former quelqu'un ou pour monter un réseau.

Mme Séverine MILLOTTE indique que le BQR permet de financer une participation à un colloque sous réserve de l'acceptation de la communication. La participation non active relève plutôt de la mission recherche, qui dispose d'une enveloppe de 5 000 € hors BQR, mais n'a pas un caractère prioritaire. Néanmoins, l'ESPE n'est pas un laboratoire et la recherche en éducation doit se développer pour permettre la création de nouveaux axes de recherche, de nouvelles réflexions. Aller au printemps de la recherche en ESPE à Paris peut être intéressant aussi pour développer des réseaux, pour savoir ce qui se fait dans les autres ESPE.

Monsieur Max NOUBEL précise cependant qu'il n'est pas du tout favorable au financement de participations non-actives d'un enseignant-chercheur à des colloques, car tout doit être concentré sur la production scientifique.

Pour Denis LOIZON, il faut bien faire la différence entre la fonction d'un enseignant chercheur dans un laboratoire et à l'ESPE. Une des missions de l'ESPE est de s'ouvrir au plus grand nombre de réseaux ne serait-ce que pour savoir ce qui se passe et créer des collaborations.

Mme Evelyne GREUSARD constate qu'en Bourgogne il existe des expérimentations sur plusieurs établissements ou sur une circonscription d'inspecteurs, voire sur un département, alors même que le travail avec les chercheurs de l'ESPE est un levier assez peu exploité. N'estil pas possible d'envisager, en s'y prenant suffisamment en amont, de travailler ensemble ? Les enseignants réfléchissent, font des propositions, des hypothèses mais sont peut-être démunis par rapport à la démarche et à l'exploitation d'un certain nombre de sujets. Les questionnements de fond relèvent plutôt de la recherche. Le travail qui a été conduit l'année dernière en Côte d'or sur les mesures de responsabilisation aurait peut-être eu plus d'ampleur s'il avait été conduit en collaboration avec les chercheurs.



M. Max NOUBEL rappelle que la collaboration, qui est absolument nécessaire, doit toutefois reposer sur la distinction entre l'expérimentation et la démarche du chercheur qui se doit d'être indépendant et totalement autonome par rapport à l'institution.

Mme Anne DAUVERGNE indique qu'il n'y a aucune intrusion de la part du rectorat mais que les expérimentations s'appuient aussi sur des travaux de recherche. L'ESPE a besoin des terrains de recherche, et pour faire avancer les pratiques pédagogiques, la culture des enseignants, le rectorat a besoin des résultats de la recherche.

Mme Annie SIMONET précise que Mme Sophie MORLAIX est venue présenter son projet de recherche relatif aux apprentissages des élèves et les effets de l'usage numérique en conseil d'inspecteurs car elle avait besoin de terrains. Afin qu'elle engage rapidement son travail de recherche, les inspecteurs ont fait remonter des écoles qui répondaient à ses critères. La DSDEN aura un retour qui viendra enrichir le questionnement pédagogique dans les écoles. Un 2ème projet "plus de maîtres que de classes" conduit par Mme Sandrine GARCIA est en gestation. En effet, un travail d'évaluation du dispositif avait déjà été conduit auprès des professeurs des écoles. C'est pourquoi Mme la DASEN lui a signifié son intérêt pour ce projet qu'elle pourrait mener à partir du mois de septembre.

Mme Evelyne GREUSARD pense que l'intérêt collectif serait de mener en parallèle, sur des sujets identiques ou complémentaires, la recherche autonome tout en croisant les deux réflexions.

M. Max NOUBEL est tout à fait d'accord pour cette partie qui ne représente qu'une partie du travail du chercheur qui a absolument besoin d'une totale indépendance par rapport à l'Etat. Il lui semble très important de le formuler.

Mme Anne DAUVERGNE ajoute qu'au niveau des sujets expérimentaux suivis par la CARDIE, seulement 2 projets relèvent de la recherche dijonnaise : celui de Mme Sophie GENELOT ainsi qu'un projet de l'IREDU. Les terrains d'expérimentation ont besoin de feedback.

Mme Séverine MILLOTTE est tout à fait favorable à ce qu'il y ait plus de lien entre les professionnels de terrain et les chercheurs. Elle rappelle que l'ESPE désire également soutenir l'organisation de manifestations scientifiques pour faire connaître ses recherches. Sur l'enveloppe de 30 000 € de BQR, 20 000 € sont réservés pour les projets de recherche. En tenant compte des dépenses 2015 à imputer sur l'exercice 2016, il resterait environ 7 000 € pour financer des manifestations scientifiques (journée d'études, séminaire de recherche...) et une journée réservée à la recherche.

M. Max NOUBEL estime qu'il faudrait organiser une réunion avec l'ensemble des enseignantschercheurs de l'ESPE.

Mme Géraldine FARGES pense elle aussi qu'une journée de présentation des équipes de recherche et des projets serait intéressante. Elle permettrait de mieux connaître l'environnement scientifique à l'ESPE et autour de l'ESPE, les labos d'appartenance des enseignants chercheurs de l'ESPE. Il faudrait peut-être élaborer un document présentant les activités de recherche.

Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute qu'il faudrait également y associer les PRAG/PRCE de l'ESPE, notamment MEEF, afin qu'ils soient intégrés à cette dynamique.



Mme Elsa LANG-RIPERT indique que la présentation des enseignants-chercheurs de l'ESPE offrirait l'opportunité d'inviter les collègues du rectorat pour qu'ils prennent connaissance des différentes thématiques. En effet, si le département MEEF offre des séminaires de recherche disciplinaires sur des groupes transversaux, il est toujours en difficulté pour proposer des séminaires de recherche en éducation, alors qu'il existe des thématiques qui pourraient intéresser largement les étudiants.

M. Denis LOIZON signale que les séminaires de recherche sont des formations par la recherche et non des séminaires de recherche tel qu'on peut les proposer ponctuellement sur une thématique. Il signale que, dans le cadre du plan de formation de formateurs, il existe un groupe de recherche en éducation physique permettant de former à la recherche par la recherche un certain nombre de collègues en relation avec les inspecteurs en éducation physique. Dans cette discipline, la demande est forte de la part des collègues qui ont envie de s'investir dans le cadre d'une formation professionnelle continuée axée sur la recherche. Il pense également que le Rectorat, via le disciplinaire, le transversal ou la CARDIE, pourrait proposer aux enseignants-chercheurs un certain nombre d'axes.

Pour éviter de répondre aux appels au coup par coup, Mme Séverine MILLOTTE estime qu'il faudrait bientôt commencer à réfléchir à l'année scolaire prochaine. Il faut aussi penser à l'articulation avec le plan de formation de formateurs et également mettre à profit les recherches pour proposer des séminaires de recherche pour les M2.

Mme Anne DAUVERGNE indique qu'à l'heure actuelle ou pour l'année prochaine, une vingtaine d'expérimentations sont déjà recensées dont certaines pourraient faire écho les unes aux autres.

Mme Sophie PROST voudrait compléter sur le décrochage scolaire qui est une priorité de l'éducation nationale. Depuis la rentrée 2015, le dispositif lycée nouvelle chance est mis en place dans l'académie de Dijon et permet de raccrocher des jeunes. Il pourrait y avoir un lien à faire aussi là, il y a un terrain d'études sans doute fort intéressant.

Pour information, Mme Marie-Geneviève GERRER indique que les chercheurs de l'université de Bourgogne historiens ont proposé une journée de formation autour de "la civilisation musulmane" ouverte aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. La date est arrêtée au 12 Mai 2016. Comme l'ESPE cherche à promouvoir ce genre d'initiative et de lier ainsi formation et recherche, il a été demandé d'étendre cette formation aux étudiants M2 MEEF.

M. le Président du COSP soumet au vote la répartition financière des projets BQR qui est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 3- FF L1 EFEC Nevers

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'il s'agit d'ouvrir la L1 EFEC à Nevers en septembre 2016. Dans un souci de simplification et pour que l'équipe de Nevers sente sa complète intégration dans ce projet, il a été décidé de ne faire qu'une fiche filière pour cette L1 qu'elle soit à Nevers ou à Dijon. Mme Nathalie CHARVY, en charge du dossier pour la partie culturelle à Nevers, a décliné la spécificité culture en 3 points : amateurs culturels – connaisseurs culturels – acteurs culturels. Le responsable culturel enseignement supérieur de la ville de Nevers et également la responsable pour l'agglomération, sont tous deux très



favorables à l'introduction de cette licence. A terme, l'objectif est d'implanter également la L2 et la L3 afin que les étudiants de Nevers aient la possibilité de suivre un cycle complet.

Certains cours seront assurés sur Nevers, d'autres sur les 2 sites. Une partie aura lieu en visioconférence et si, à l'heure actuelle, les modalités restent encore à définir, il s'agirait de mettre en place un dispositif dynamique pour que ce soit le plus confortable possible pour l'étudiant (peut être avec la plateforme Plubel qui permet une interaction entre l'enseignant et l'étudiant). Pour tous les cours qui auront lieu en visio, il y aura 6 heures de TD supplémentaires à Nevers afin que les étudiants puissent échanger en présentiel avec l'enseignant qui assure la formation. Si toutefois le système de visio se montrait trop pénalisant, une réflexion serait alors menée, l'idée étant évidemment de consolider, d'un point de vue pédagogique, cette licence à Nevers.

Pour avoir le plus de chance d'être admis dans cette licence, Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que les bacheliers devront indiquer dans APB 1<sup>er</sup> vœu = L1 Dijon et 2<sup>ème</sup> vœu = L1 Nevers s'ils résident dans le 21 ou le 71 et 1<sup>er</sup> vœu L1 Nevers et 2<sup>ème</sup> vœu = L1 Dijon s'ils sont dans le 89 ou 58.

M. Laurent TAINTURIER demande ce que deviendront les admis en L2 si la L2 n'est pas assurée.

Mme Marie-Geneviève GERRER répond qu'à partir du moment où ils sont acceptés en L2, ils obtiendront forcément une place, à Dijon si la L2 n'est pas encore ouverte à Nevers, ou, bien sûr, à Nevers si la L2 y est ouverte.

Par rapport aux modalités d'enseignement, et aux groupes qui sont préparés par des enseignants différents sur les 2 sites, il est écrit que les contenus de ces cours sont identiques. Mme Sophie PROST demande si cela veut dire que les enseignants vont travailler ensemble sur les contenus, sur les modalités d'évaluations. D'autre part, par rapport aux modalités de contrôle des connaissances, elle souhaite connaître les exigences, les critères d'évaluation à l'intérieur de ces évaluations. Enfin, elle signale que le lien internet indiqué pour accéder aux "règles communes aux études LMD" est inactif.

Mme Marie-Geneviève GERRER répond que les modalités d'évaluation figurent sur la fiche filière. Pour plus de clarté, un livret de cours est en train d'être mis en place. Il s'agit d'une présentation générale dans laquelle figure le titre, le nombre d'heures, les modalités de contrôle et quelques lignes d'objectifs de cours. L'évaluation et l'objectif pédagogique seront identiques sur les 2 sites et il y aura forcément une concertation entre les enseignants. Les contrôles terminaux seront communs à Nevers et à Dijon (mêmes dates, mêmes horaires, mêmes sujets). Le seul point de divergence possible relève du contrôle continu puisque les évaluations sont spécifiques en fonction de l'avancée du cours. Quant au lien internet inactif, le service communication va être alerté.

Mme Géraldine FARGES demande quel a été le critère de choix pour les cours doublés sur les deux sites.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que le choix s'appuie sur les forces vives disponibles sur Nevers et a été établi en concertation avec la directrice du site de Nevers.

M. Laurent TAINTURIER précise que CANOPE Nevers se tient à la disposition de l'ESPE pour les salles, le numérique....



M. le Président du COSP soumet au vote ce projet de fiche filière L1 EFEC Nevers qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 4- FF L2 EFEC (options)

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que la fiche filière de la L2 EFEC n'est pas définitive, il manque en effet toute l'introduction de la maquette. 3 éléments de réflexion sont en cours sur cette L2 : réflexions sur les volumes horaires et les évaluations, sur la mise en place d'un CPER et sur les options. Les étudiants ont en effet à choisir entre les 3 axes de la licence EFEC, soit Education Formation, c'est-à-dire Sciences de l'Education, soit Enseignement c'est-à-dire MEEF, soit Culture c'est-à-dire Diderot. Cette année, en L3 la préoccupation reposait sur la nécessité de les contraindre à prendre une option qui ne correspondait pas toujours à leur choix initial.

Le principe consisterait à leur proposer une véritable spécialisation à partir de la L3 avec 2 blocs, A et B, chacun constitué d'un enseignement Education-Formation, d'un enseignement Culture, d'un enseignement MEEF. Au 1er semestre, l'étudiant opterait pour le bloc A ou le bloc B et s'il n'obtenait pas le choix qu'il souhaite il serait prioritaire au 2<sup>ème</sup> semestre sur le choix du bloc. Il aurait ainsi une vue plus large sur les différentes options. D'autre part, la licence EFEC devait créer l'identité ESPE. Or, 90 % des étudiants s'orientant sur l'enseignement, ces blocs permettraient de ne pas sortir du champ de formation Education-Formation et Culture.

Toutefois, avant de prendre une décision, il est envisageable de laisser en L3 les options telles qu'elles ont été définies cette année, ce qui permettrait de bénéficier du recul nécessaire. Et en L2, il ne faut pas précipiter ce choix mais ouvrir largement les possibilités pour que les étudiants puissent gouter à la Culture, à l'Education-Formation et à l'Enseignement.

Mme Elsa LANG-RIPERT demande s'il y a une différence entre le bloc A et le bloc B.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que les 2 éléments constitutifs de chaque option ont été répartis dans chaque bloc. Il n'y a donc aucune différence.

Mme Elsa LANG-RIPERT indique que si un étudiant peut prendre 2 fois le bloc A ou 2 fois le bloc B, il vaudrait mieux les nommer 1-2-3-4 ou A-B-C-D.

M. Max NOUBEL demande si les étudiants doivent faire une ou plusieurs options artistiques sur l'ensemble de leur licence.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique qu'un des schémas envisagés consistait à voir s'il fallait obliger les étudiants à choisir au moins une option Education-Formation, une Culture, une Enseignement sur leur cursus L2-L3. Au fil des discussions il s'est avéré qu'il serait plus simple de les présenter par bloc, avec bien sûr toutes les améliorations à apporter.

Mme Sophie PROST constate que ce système évite d'enfermer les étudiants dans une option dès la L2, ce qui leur permettra de faire un choix plus raisonné sur l'option de la L3. L'organisation en bloc peut être plus intéressante et donner cette ouverture d'esprit aux étudiants.



Pour Mme Géraldine FARGES, cette solution d'organisation en blocs permet de dénouer le problème lié au choix précoce de l'option. Par contre, la question de la cohérence et de la continuité pédagogique d'une année sur l'autre risque de se poser. Il faudrait peut-être préférer une organisation en modules, c'est-à-dire une sorte de curriculum horizontal non pas avec des cours qui se suivent mais plutôt avec des cours qui se complètent.

Mme Marie-Geneviève GERRER pense que cette organisation est beaucoup plus compliquée. Il faudrait peut-être partir sur ce projet par bloc tout en gardant l'idée très intéressante de modules. Il reste encore 1 an pour y réfléchir plus précisément.

M. le Président du COSP soumet au vote la proposition de bloc, sans tenir compte de la répartition qui sera laissée aux enseignants plus à même de réfléchir sur la pertinence et la cohérence pédagogique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Etat de réflexion sur la nouvelle offre de formation (maquettes MEEF)

Mme Elsa LANG-RIPERT désire apporter aux membres du COSP les informations relatives aux avancées de la réflexion sur les nouvelles maquettes MEEF.

Depuis décembre, l'ensemble des acteurs associés à cette réflexion ont été conviés à différentes réunions, groupes de travail, journées transversales de département, conseils de perfectionnement... Pour le 2<sup>nd</sup> degré, le vote des maquettes et des fiches filières dans les composantes est prévu fin janvier-début février. Du point de vue pédagogique, les maquettes 2<sup>nd</sup> et 1<sup>er</sup> degrés seront affinées après le mois de mars puisque le contenu doit être finalisé en 2017.

L'annonce d'une baisse du coût des maquettes de 5 % donnera lieu à une prochaine réunion avec le pôle pilotage EVALENS afin d'estimer ce qu'il est envisageable de diminuer. Il faut donc répondre à la fois à la demande de l'état-employeur d'une formation toujours meilleure et toujours plus professionnalisante et à la commande de l'université qui est d'abaisser les coûts.

Mme Véronique PARISOT apporte un élément d'information : l'évaluation du coût s'obtient par rapport aux heures présentielles étudiants (TD, TP...), une partie des heures encadrement peut alors être exclue de la fiche filière. D'autre part, un certain nombre de "formations porteuses" sont également identifiées dans EVALENS. Il faudra donc rester vigilant à ce que les formations MEEF ne soient pas uniquement "formations porteuses" sinon le coût global pour l'ESPE ne diminuera pas.

Mme Elsa LANG-RIPERT répond que l'ESPE est porteur chez elle et l'UFR chez <del>lui</del> elle. Il n'y a pas mutualisation.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que la réduction de 5 % se fait au niveau de la composante. L'ESPE doit avoir 17 parcours identiques, la difficulté est donc que les UFR baissent aux mêmes endroits avec les même taux. Il faudra d'ailleurs préciser à l'université que la diminution existe mais qu'elle ne se voit pas parce l'ESPE est porteur.



Mme Elsa LANG-RIPERT expose les principes qui guident la réflexion :

- Alléger les modalités d'évaluation et le temps de travail en M2
- Rendre plus lisibles les thématiques du tronc commun et mieux les articuler entre elles
- Rendre plus explicites les liens entre le Référentiel Métier et les fiches filières. Un travail sur les intitulés des UE a été fait et les propositions, notamment sur le 2nd degré, ont été validées.
- Prendre en compte les parcours spécifiques avant le master (prépro, Licence EFEC, ...) Lors de la journée du département, les collègues se sont beaucoup interrogés sur la manière d'articuler la licence, notamment la L3 avec le M1 et les avis divergent encore sur ce point.
- Réfléchir les maquettes dans un continuum M1-M2 ET M2-T1-T2 (alléger le M2 temps de résolution de questions professionnelles urgentes). Les discussions sont bien engagées entre l'ESPE et le comité de pilotage formation continue du rectorat. Il y a une réelle prise de conscience de la part du rectorat que cette collaboration est nécessaire pour avancer dans la réflexion.

Mme Sophie PROST demande si ce qui existe dans la maquette maths-sciences pour les PLP va être généralisé sur les autres maquettes.

Mme Elsa LANG-RIPERT précise qu'en M2 cela existe sur toutes les bivalences générales. Par contre, la seule maquette qui a une bivalence totale c'est celle de maths-physiques et biotech.

# M2 2nd degré:

Les maquettes ont été allégées tant en nombre d'heures qu'en terme d'évaluation. Les EC de l'UE recherche ont été dispatchés dans 2 UE, ce qui permet de passer de 5 UE à 4. Une seule UE est portée par l'UFR. Les intitulés des UE ont été retravaillés et font écho aux compétences ou sous-compétences du Référentiel Métiers. Ce schéma se répète au semestre 4 avec les mêmes intitulés.

Dans l'UE2, l'intitulé de l'EC "Approches didactiques et pédagogiques" est complété avec "intégrant l'outil numérique". Cette EC est systématiquement décliné en "ou approche de la discipline en PLP" sur toutes les maquettes qui le nécessitent.

L'intitulé de l'UE3 est transformé en "Adapter et Accompagner" en S3 et "Communiquer et Coopérer" en S4, verbes actions des compétences du Référentiel métiers. Le module transversal "Travailler en interdisciplinarité" va évoluer pour arriver à quelque chose de plus en lien avec les besoins des futurs enseignants.

Si les UFR donnent leur accord, l'ESPE prendra en charge l'UE langue vivante et ouvrira un module de 7 X 3 H d'enseignement de langues vivantes pour tendre vers un niveau B2 avec possibilité de faire passer le CLES. Ce module incitera peut-être les collègues à travailler sur la DNL (discipline non linguistique).

Mme Anne DAUVERGNE précise que les professeurs autres que linguistes qui disposeront de compétences en langues pourront participer aux EPI et ainsi augmenter l'exposition des élèves à la langue.



Sur les modules transversaux, le module "autorité climat de classe gestion de l'élève perturbateur décrocheur" va être retravaillé. La notion du travail en zone prioritaire y sera incluse parce que les M2 ne restent pas forcément dans l'académie. Le "Suivi éducatif; orientation; relation école - famille" est assuré par du personnel extérieur à l'ESPE (chefs d'établissement, COP, CPE, associations de parents d'élèves...)

Mme Elsa LANG-RIPERT attend un retour des membres du COSP afin de savoir si les maquettes sont plus lisibles et si les liens avec le référentiel métiers sont plus apparents.

M. Bruno HEIN y trouve une cohérence.

Mme Odile GUERIN demande à ce que soit ajouté un additif aux abréviations.

Mme Anne DAUVERGNE remarque que pour gagner en lisibilité l'"EC1 discipline" devrait être explicité.

Mme Elsa LANG RIPERT répond que cela relève du domaine de l'UFR.

Mme Marie-Geneviève GERRER en prend note.

## M1 2nd degré:

Cette maquette M1, pour le moment en forme d'ossature, comprend 4 UE pour être en cohérence avec le M2. Les UE1 – 2 et pour partie 3 sont portées par les UFR. Les intitulés ont été retravaillés (UE1 et UE2 : maîtriser les savoirs - UE3 : mobiliser les savoirs au profit de la didactique - UE4 : Découvrir des publics et des contextes professionnels (enseignements liés au stage). Si les UFR en sont d'accord, ces intitulés ne devraient pas bouger tout comme les intitulés des 2 EC correspondant aux épreuves orales du concours (mise en situation professionnelle et analyse de situation professionnelle).

L'UE4 doit être retravaillée lors des réunions SHS (Approche historique et sociologique des publics et du système éducatif - développement et apprentissages - Dimensions éthique et juridique du métier - Gestion de la diversité des publics - Socle commun de connaissances, de compétences et de culture / évaluation des élèves). Les 2 EC autour du stage de pratique accompagnée doivent également être retravaillés.

Toutes les fiches filières du 2<sup>nd</sup> degré préciseront que le stage de M1 est obligatoire. Il a également été décidé que les UE ne seraient plus compensables. Le jury reste souverain et pourra attribuer des ECTS qui manqueraient pour l'obtention du diplôme.

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que les progrès par rapport à 2012 sont énormes et remercie le travail accompli par Mme Elsa LANG RIPERT et son équipe.

#### M2 1er degré:

La maquette est passée de 5 à 3 UE, ce qui a permis de mutualiser pas mal de choses. Les UE1-2-3 actuelles sont devenues l'UE1 : "Analyser son enseignement dans les différentes disciplines" avec au S1 le choix entre maths et français. L'étudiant va également choisir 3 disciplines sur les 6 suivantes (Histoire-Géographie - Sciences - EPS - Langues - Arts visuels -



Education musicale) et analyser son enseignement sur 2 disciplines. Même principe pour le semestre suivant. Tout est fusionné en terme de CC, ce qui va énormément alléger les évaluations.

Mme Evelyne GREUSARD demande où se trouve l'enseignement moral et civique.

Mme Elsa LANG RIPERT répond que le module est vraisemblablement dans le M1 mais qu'il doit y avoir un écho dans le disciplinaire, certainement en histoire/géographie.

Pour être en cohérence avec le 2<sup>nd</sup> degré l'intitulé de l'UE 2 est "Adapter et Communiquer". Par rapport aux questions professionnelles, la notion d'école inclusive avec les EBEP (Elèves à Besoins Educatifs Particuliers) va être déclinée.

Pour le S2 - UE2 - le "projet pluridisciplinaire" est le pendant du travail disciplinaire du 2nd degré. Là aussi, l'articulation 1er et 2nd degrés (cycle 3) va être tentée.

L'UE 3 correspond toujours au stage, mémoire, recherche et analyse réflexive de la pratique.

Il y a donc 3 UE clairement identifiées : l'UE1 "Mobiliser les savoirs au profit de la didactique et faire classe en analysant son enseignement" - l'UE2 qui serait le tronc commun avec des thématiques "adapter et communiquer" en S1 et " Accompagner et Coopérer" en S2 - pour l'UE3 des 2 semestres le stage, l'analyse de sa pratique et la recherche.

Mme Evelyne GREUSARD constate que les professeurs évoquent souvent la difficulté de gestion par rapport au volume des contenus. Il y a peut-être des problématiques qui sont plus prioritaires que " posture du corps " pour lequel il y a énormément de demandes en formation continue émanant d'enseignants qui exercent. Ne pourrait-on pas l'envisager avantageusement sur la partie T1 ?

Mme Elsa LANG RIPERT indique que les M2 sont en alternance et donc sur le terrain. Cet EC est important pour mieux les armer. La MGEN a d'ailleurs proposé à l'ESPE de voir comment articuler ce qui est proposé en T1 avec ce que l'ESPE fait en M2. Il fait partie du module "Communication, voix, corps, langage" dans lequel toute la partie "communiquer avec les parents, avec son chef d'établissement, avec son inspecteur..." est traitée.

#### M1 1er degré:

La maquette M1 doit encore être travaillée.

6- Désignation remplaçant de M. Denis Meuret démissionnaire

Mme Marie-Geneviève GERRER indique qu'en remplacement de M. Denis MEURET, M. le Président de l'université a accepté la proposition de M. Thomas VERJANS qui doit encore être validée par M. le Recteur. M. Thomas VERJANS est un jeune enseignant de linguistique avec des idées constructives pour l'amélioration des maquettes second degré et sans à priori, n'ayant pas connu les relations si difficiles entre UFR et ESPE de 2013. C'est d'ailleurs un enseignant facteur d'apaisement dans les discussions. Il est vraiment un élément extrêmement positif.



#### 7- Points d'information

Lors du prochain COSP, les membres vont donner un quitus définitif ou quasi définitif sur les fiches filières 2nd et 1er degrés du département MEEF. Il semble important que des représentants du 2nd degré puissent prendre la parole, c'est pourquoi Mme Marie-Geneviève GERRER demande l'autorisation d'inviter de manière ponctuelle M. VERJANS (dans l'hypothèse où il ne soit pas encore membre statutaire) ainsi que Mme SALVADORI, MCF en SVTE. Le département Diderot présentera également ses maquettes. Le département Sciences de l'Education, qui a pris un peu de retard, proposera une maquette intermédiaire.

M. Denis LOIZON signale qu'il y aura également la proposition du master AAPP

M. Denis LOIZON signale qu'il y aura également la proposition du master AAPP (Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles), parcours dans la mention PIF. Ce master se destine d'avantage à la formation continue.

A titre d'information Mme Elsa LANG-RIPERT indique que l'enquête sur l'évaluation des formations 1er et 2nd degrés va être passée pendant les 15 derniers jours de janvier. Le CIPE a promis des résultats en mars. Le département MEEF souhaite utiliser ces résultats pour continuer à réfléchir sur les maquettes. Le comité restreint du COSP, constitué afin de travailler sur l'évaluation, doit se réunir une 2<sup>nde</sup> fois.

La prochaine séance du COSP est prévue le Jeudi 11 Février 2016 à 9 H 00. Mme Marie-Geneviève GERRER, retenue en commission, en signale son absence.

La séance est levée à 11 H 45.

La seance est ievee a 11 H

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE

Max NOUBEL

13

espe.u-bourgogne.fr